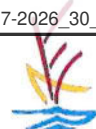


DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE

8- DOMA

Envoyé en préfecture le 17/04/2026  
Reçu en préfecture le 17/04/2026  
Publié le 17/04/2026  
ID : 013-211300330-20260417-2026\_30\_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2026-30 -CM

SEANCE DU QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX

*Début de séance à 18h35 .*

**PRESENTS :**

*Mesdames, Sophie BILLECI, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.*

*Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.*

**ABSENTS EXCUSES :**

- *Madame Maryline BRU est absente et s'excuse, elle donne son pouvoir à Sophie BILLECI.*
- *Madame Sylvie ASENJO VANUCCINI*
- *Monsieur Ozkan KIZILDAG*

**PRESIDENT DE SEANCE :**

*Monsieur Michel ILLAC, maire.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Monsieur Jean-Pierre BENNATI a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.*

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27

- *L'ordre du jour s'est achevé à 20h35.*

**Objet : Renouvellement Label Ville Active et Sportive – 2026-2029**

*Monsieur Roger PUROY rapporte :*

La commune mène une politique volontariste en faveur du sport pour tous. Cette politique se traduit notamment par le soutien au tissu associatif local à travers l'attribution de subventions et la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs, ainsi que par l'organisation régulière de manifestations et d'événements à caractère sportif contribuant à la dynamisation du territoire.

Cette politique a été reconnue au niveau national en 2023 par l'obtention du label « Ville active et sportive », décerné par le Conseil national des Villes actives et sportives. L'attribution d'un laurier est venue récompenser la diversité des actions engagées, la richesse de l'offre d'activités proposée aux habitants ainsi que l'importance des investissements réalisés dans les équipements sportifs communaux.

Ce label, obtenu pour une durée de trois ans, arrive à échéance et il convient désormais d'en solliciter le renouvellement pour la période 2026-2029, afin de poursuivre la valorisation de la commune dans ce domaine et de confirmer l'engagement de la Ville en matière de politique sportive.

Il est proposé de valider ce jour la candidature pour le renouvellement du label « Ville active et sportive » pour la période 2026-2029.

*Entendu l'exposé du rapporteur :*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 permettant aux communes de soutenir des actions d'intérêt local

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2251-1 relatif aux interventions des communes en matière sociale et sportive

Vu le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et sportive »

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler ce label afin de valoriser sa politique sportive.

*Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité des membres présents ou représentés,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter la candidature de la ville pour le renouvellement du label « Ville active et sportive » pour la période 2026 – 2029 et d'effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Le président de séance :

Le Maire

Michel ILLAC

Le secrétaire de séance :

Jean-Pierre BENNATI

